

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

**Code du produit**

Code de formule

**Synonymes**

Aucun n'est disponible.

**Usage du produit**

Nettoyant de pistolet à peinture pour les produits à base d'eau. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits chimiques, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

À usage professionnel seulement.

**FABRICANT**

Church & Dwight  
The ArmaKleen<sup>MC</sup> Company  
469 North Harrison Street  
Princeton, NJ 08543, USA  
Téléphone : (800) 332-5424  
[www.churchdwight.com](http://www.churchdwight.com)

**FOURNISSEUR (aux États-Unis)**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
2600 North Central Expressway  
Suite 200  
Richardson, Texas 75080, USA  
Téléphone : 1-800-669-5740  
[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

**FOURNISSEUR (au Canada)**

Safety-Kleen Canada Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2  
Téléphone : 1-800-669-5740  
[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

**Numéro de téléphone d'urgence**

Médicale : 1-888-234-1828 Chimique : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

**Date de la version**

16 novembre 2018

**Remplace la version du**

Nouvelle FDS

**Date de la version originale**

16 novembre 2018

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17)* du Canada et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 des États-Unis.

Corrosion/Irritation de la peau, Catégorie 1B

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3

**Éléments du SGH sur les étiquettes**

**Symboles**



# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen**

ID FDS : 820364 FR

## Mention(s) de danger

Danger

## Mention(s) d'avertissement

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseil(s) de prudence

### Prévention

Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

### Stockage

Garder sous clé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Élimination

Éliminer conformément à toute réglementation fédérale, d'État, provinciale et municipale applicable.

### Autres dangers

Aucun connu.

## Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	95 – 99
108-01-0	2-Diméthylamino-éthanol	1 – 5

## Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen**

ID FDS : 820364 FR

### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Provoque des brûlures de la peau, des brûlures des yeux, des brûlures des voies respiratoires, des brûlures des muqueuses.

#### Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien.

## Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice classique, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Danger d'incendie négligeable.

### Produits de combustion dangereux

Le produit ne brûle pas, mais il peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone.

### Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Évacuer immédiatement en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs. Pour les réservoirs, les wagons-citernes et les camions-citernes, le rayon d'évacuation est de 800 mètres (1/2 mile). Ne pas disperser la matière déversée avec les jets d'eau à haute pression. Pulvériser l'eau depuis un lieu protégé ou depuis une distance sécuritaire. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion. Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter des appareils complets de protection pour la lutte contre l'incendie, notamment un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour se protéger d'une éventuelle exposition.

## Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque.

Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

ID FDS : 820364 FR

non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. De la mousse supprimant l'émission de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire les vapeurs, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

### Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Ne pas respirer la vapeur ni le brouillard. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Peut être corrosif pour les métaux. Voir la SECTION 14, INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

#### Matières incompatibles

Acides, matières oxydantes, métaux réactifs.

### Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Limites d'exposition des composants

Le Canada, l'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont développé de limite d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

#### ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

#### Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation générale. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

##### Protection des voies respiratoires

Utiliser des respirateurs à masque complet à adduction d'air filtré munis de cartouches de filtre à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeurs ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Ne pas utiliser de respirateur de la série N-. Le choix et l'emploi de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la norme de la CSA Z94.4 au Canada.

# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen**

ID FDS : **820364 FR**

## Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants imperméables aux produits chimiques ; l'emploi de gants d'alcool polyvinylique (PVA) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une tenue de protection complète ou d'autres vêtements de protection qui conviennent et qui sont résistants aux produits chimiques.

## Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, sarrau de laboratoire ou tablier.

## Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Liquide incolore à jaune	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Odeur rappelant l'amine	<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pâle
<b>Seuil olfactif</b>	0,04 ppb	<b>pH</b>	10
<b>Point de fusion</b>	0°C (32°F)	<b>Point d'ébullition</b>	100°C (212°F)
<b>Intervalle des points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	< 1 (Acétate de butyle = 1)	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	Non disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Pression de vapeur</b>	17,5 mm Hg à 68°F (20°C)
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1 (Air = 1)	<b>Densité relative (eau=1)</b>	1 (Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	(Complète)	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible
<b>Solubilité (Autre)</b>	Non disponible	<b>Masse volumique</b>	8,34 lb/gallon US
<b>Masse moléculaire</b>	Non disponible		

## Autres informations

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

ID FDS : 820364 FR

### Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

#### Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

#### Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas dans des conditions de température et de pression normales.

#### Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

#### Matières incompatibles

Éviter les acides, les agents oxydants et les métaux réactifs.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

### Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Respiratoire

Peut irriter les voies respiratoires.

##### Cutanée

Peut brûler la peau.

##### Oculaire

Peut brûler les yeux.

##### Ingestion

Peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

#### Toxicité aiguë et chronique

##### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

##### Eau (7732-18-5)

Oral DL50 Rat > 90 mL/kg

##### 2-Diméthylamino-éthanol (108-01-0)

Oral DL50 Rat 1803 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin 1220 mg/kg ; Inhalation CL50 Rat 1641 ppm 4 h

#### Données sur la toxicité du produit

##### Estimation de la toxicité aiguë

On ne dispose d'aucune donnée.

##### Effets immédiats

Provoque des brûlures de la peau, des brûlures des yeux et des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions des corrosion par contact avec le tube digestif.

##### Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

ID FDS : 820364 FR

## Données sur l'irritation/la corrosivité

Provoque des brûlures de la peau, des brûlures des yeux et des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions corrosives par contact avec le tube digestif.

## Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

## Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

## Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

## Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune mutagénicité connue n'est associée à ce produit.

## Données sur les effets tumorigènes

La N,N-diméthyléthanolamine a présenté des effets tératogènes chez l'animal. D'après les renseignements dont on dispose actuellement, l'autre composant figurant à la SECTION 2 n'est pas tératogène.

## Toxicité pour la reproduction

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

## Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Appareil respiratoire.

## Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun organe cible n'est identifié.

## Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

## Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), du système nerveux central, oculaires (yeux) ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

## Données supplémentaires

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

## Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0
Poissons	CL50 96 h Pimephales promelas 81 mg/L [statique]
Algues :	CE50 72 h Desmodesmus subspicatus 35 mg/L IUCLID
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna 98,77 mg/L IUCLID

### Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

ID FDS : 820364 FR

### Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### Méthodes d'élimination

Le produit n'est pas un déchet dangereux tel que défini par l'EPA américaine. D'après les données dont on dispose, cette information s'applique au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le code de déchet applicable à l'élimination de ce produit. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter ArmaKleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

### Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Information du DOT américain :** Non réglementé aux fins du transport.

**Information sur le TMD canadien :** Non réglementé aux fins du transport.

#### **International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)**

Cette matière contient un ou plusieurs des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0
Code IBC :	Catégorie Y

### Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Composés organiques volatils (Tel que réglementé)

< 2,5 % en masse; < 0,20 lb/gal US; < 25 g/l

Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s).

Pression de vapeur des COV = 17,5 mm Hg à 20°C (68°F)

Le produit n'est pas photochimiquement réactif

Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.

#### Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

#### Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) Catégories de déclaration

Corrosion/Irritation de la peau ; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire ; Toxicité pour certains organes cibles.

#### Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0	Non	Oui	Non	Oui	Oui

Non répertorié en vertu de la loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

ID FDS : 820364 FR

### Règlements canadiens

#### Liste de divulgation des ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien

Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés dans la LDI ou sont présents en-deçà de la valeur limite indiquée dans la LDI.

#### Classification du SIMDUT

E

#### Analyse des composants – Inventaire

##### Eau (7732-18-5)

É-U	CAN	UE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Projet)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

##### 2-Diméthylamino-éthanol (108-01-0)

É-U	CAN	UE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Projet)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 3 Incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

#### Date de préparation

11/2018 : Nouvelle FDS.

#### Clé/légende

#### Autres informations

*ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE - Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne) ; DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; LIS - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE - Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU - European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances*

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Nettoyant aqueux à usage industriel ArmaKleen

ID FDS : 820364 FR

chimiques commerciales existantes) ; *ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory* (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; *EPA - Environmental Protection Agency* (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U – États-Unis (*US – United States*) ; *EU - European Union* (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; *IARC - International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; *IATA - International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; *ICAO - International Civil Aviation Organization* (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; *IDL - Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; *IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; *IMDG - International Maritime Dangerous Goods* ; *ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law* (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; *IUCLID - International Uniform Chemical Information Database* (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; *KECI - Korea Existing Chemicals Inventory* (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; *KECL - Korea Existing Chemicals List* (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Koe - coefficient de partage octanol-eau (*Kow - Octanol/water partition coefficient*) ; *Kow - Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; KR – Korea (Corée) ; *DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50* (DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (*IDL - Ingredient Disclosure List*) ; *LEL - Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (*NLIS – Non-Domestic Substance List*) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (*LEL - Lower Explosive Limit*) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (*LIS Domestic Substances List*) ; *LLV - Level Limit Value* ; *LOLI - List Of Lists™* (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; *MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; *MEL - Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX – Mexique ; *NLIS – Non-Domestic Substance List* (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; *NFPA - National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; *NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; *NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; *NTP - National Toxicology Program* (États-Unis) ; NZ – Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (*ICAO - International Civil Aviation Organization*) ; *OSHA - Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; *PEL - Permissible Exposure Limit* (PEL – Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; *RCRA - Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; *REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals* (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; *RID - European Rail Transport* (Transport ferroviaire) (Europe) ; *RPC - Règlement sur les produits contrôlés* (Canada) (*CPR - Controlled Products Regulations*) ; *RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®* (États-Unis) ; *SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; *SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (Canada) (*WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System*) ; *STEL - Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; *STEV - Short-term Exposure Value* (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; *TCCA – Korea Toxic Chemicals Control Act* (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; *TDG - Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; *TMD - Transport of Dangerous Goods* (Canada) (*TDG - Transportation of Dangerous Goods*) ; *TLV - Threshold Limit Value* (TLV ou VLE – Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; *TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps* (*TWAEV - time-weighted average exposure value*) ; *TPQ – Threshold Planning Quantity* (quantité seuil prévue) ; *TQ - Threshold Quantity* (quantité seuil) ; *TSCA - Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TW – Taiwan ; *TWA - Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; *TWAEV - time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (*EU - European Union*) ; *UEL - Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; *UN/NA - United Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; *US - United States* (É-U – États-Unis) ; *VLE – Valeur limite d'exposition* (Canada et Mexique) ; *VN NCI (Projet) - Vietnam National Chemicals Inventory* (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet) ; *WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System* (*SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*) (Canada).

### Autres renseignements

#### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, ArmaKleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.